

Vente à la découpe des diplômes nationaux à l'université Paris-Dauphine !

Le 1er février, le conseil d'administration de l'université Paris-Dauphine a décidé, par 33 voix pour et 20 contre, d'augmenter massivement les frais d'inscription de ses diplômes de master. Certains pourraient atteindre 4 000 euros par an ! C'est grâce à un tour de passe-passe opéré avec la complicité active du ministère que l'université Paris-Dauphine peut dorénavant rivaliser avec les tarifs couramment pratiqués par les écoles privées, au mépris absolu de ses missions de service public et des droits d'inscription réglementés et limités des diplômes nationaux (231€ pour un diplôme de master).

Il ne s'agit pas là d'un dérapage accidentel, mais de la mise en œuvre, préparée de longue date, d'une conception marchande et élitiste de l'enseignement supérieur. Rappelons que devenu -dès 2004- "Grand Etablissement", « Paris-Dauphine » échappe à une partie de la réglementation régissant les universités, notamment en matière de composition du Conseil d'Administration. Le zèle de son président -fervent défenseur de la loi LRU- lui fait vanter sans réserve "sa sélectivité", mettre en avant "sa différence et son autonomie", "multiplier et diversifier les sources de financement" et se féliciter de ne plus être "soumis à une habilitation ministérielle". Jamais dans cette liste à la Prévert des supposés atouts de « Paris Dauphine » (affichée sur son site Internet) n'est fait référence aux missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Après une première tentative, en 2008, pour transformer toute son offre de diplômes nationaux en diplômes d'université et en fixer librement les droits d'inscription, stoppée par un avis négatif du Conseil d'Etat, le Président de Paris-Dauphine, a persisté dans sa manœuvre. Lors d'une séance tardive du CNESER au cœur de l'été (20 juillet 2009), où n'était inscrit à l'ordre du jour qu'un examen -apparemment anodin- des demandes d'habilitation à délivrer des diplômes de licence, licence professionnelle et de master présentées par « Paris Dauphine », nos élus ont eu confirmation de l'étendue des dérogations déjà autorisées par le statut de « grand établissement » avec le soutien du ministère : sélection à l'entrée des étudiants grâce à l'absence de diplômes nationaux avant le L3 ; non respect des dénominations nationales, appliquées pourtant avec rigueur aux autres universités.

Pour "jouer dans la cour des Grandes Ecoles" il fallait aller encore plus loin et extraire ses diplômes de master de la réglementation auxquelles sont soumis les diplômes nationaux! Sans aucune annonce préalable à l'ordre du jour du CNESER, la DGESip, a ainsi fait passer en force en fin de séance, une modification du décret donnant la liste des diplômes de Grands Etablissements reconnus par le grade de master pour y inclure les diplômes d'université de Paris-Dauphine, entérinant ainsi une offre appauvrie de diplômes nationaux, au profit de DU déréglés.

Les élus SNESUP se sont élevés avec vigueur contre ce coup de force et le texte n'a obtenu un avis favorable que de justesse (4 voix contre (SNESUP, FAGE), 5 pour) ; les 3 abstentions ou refus de vote (UNSA, CFDT) ayant malheureusement empêché le rejet de ce texte

Les annonces de modulation des frais d'inscription sur critères sociaux sont l'arbre qui cache la forêt, elles ne permettront pas de faire accéder à ces formations et de faire face à leurs tarifs exorbitants. Le SNESUP dénonce un choix d'une politique d'établissement réfléchi, sélective qui met en concurrence, outre les formations entre elles, l'étudiant d'une même formation contraint de s'inscrire en sus à des DU d'un montant prohibitif.

Les récents vœux du président de la république au monde de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche mettent dans le paysage des universités l'élargissement des CA à un nombre accru de membres extérieurs. Dans leurs prolongements, les récentes déclarations

de Lionel Collet affichent une préférence pour les « grands établissements » comme cadre des « campus d'excellence » exposés dans le rapport Aghion (exécutif fort, CA composé d'une large majorité de membres extérieurs, un sénat se bornant à donner des conseils...).

Dans ce contexte, le vote du CA de « Paris-Dauphine » ressemble fort à un signe avant-coureur de déréglementation généralisée des formations et des diplômes, et s'inscrit pleinement dans une vision recomposée d'un enseignement supérieur à plusieurs vitesses, "grands établissements d'excellence" réservés à une élite peu nombreuse triée sur le volet et "universités de base et de masse" pour les autres.

En savoir plus...

L'édito de Laurent Batsch figurant sur le site : <http://www.dauphine.fr>

Dauphine : université ou grande école ? Les deux, assurément ! Elle est à 100% une université, par son attachement aux critères de qualité académique, par le recrutement de ses enseignants-chercheurs, par son ouverture aux bacheliers dès le niveau L1. Mais Dauphine prétend aussi jouer dans la cour des Grandes Ecoles : parce qu'elle est sélective, Dauphine attire des étudiants qui préfèrent sa pédagogie au bachotage des classes préparatoires, et parce qu'elle est professionnalisante, Dauphine place ses étudiants sur le marché du travail au même niveau que les Ecoles.

Une université dans la cour des grandes Ecoles : c'est ce positionnement que Dauphine s'emploie à conforter. Elle le fera de trois manières.

D'abord en affirmant clairement sa différence et son autonomie. A cet égard, Dauphine a connu cet été une évolution de grande portée. Parce qu'elle a une totale confiance dans l'attractivité de ses Masters, Dauphine a souhaité marquer plus clairement son empreinte sur ses Masters. Désormais, 6 de ses Masters (M1 et M2) s'affichent comme des « Diplômes de grand établissement ». Il s'agit des masters en Finance, Marketing, Management de la performance, Organisation et Gestion, Economie Internationale et Journalisme. Ainsi, ces diplômes disposeront du titre de Master, sans être pour autant soumis à une habilitation ministérielle. C'est un degré d'autonomie supplémentaire, et un signal fort de nos ambitions.

En deuxième lieu, Dauphine veut relever le grand défi des années à venir. Les meilleurs établissements du monde ont 3 à 4 fois plus d'enseignants-chercheurs par étudiant que Dauphine. Il est indispensable de renforcer nos équipes dont les publications scientifiques et les contributions au débat public font la notoriété de l'établissement. Or, le recrutement des enseignants devient de plus en plus concurrentiel. Il faut donc augmenter significativement les ressources de Dauphine. Pour cela y a-t-il une autre solution que de multiplier et diversifier les sources de financement ?

Enfin, la vocation internationale de Dauphine devra encore s'affirmer : toujours plus de mobilité étudiante vers des universités ou des entreprises étrangères, toujours plus de doubles diplômes, toujours plus de programmes doctoraux partagés. L'implantation de Dauphine à La Défense rapprochera nos étudiants des grands groupes mondiaux installés dans cette place d'affaires internationale. Le lancement de l'Institut Dauphine Tunis en cette rentrée, inaugure la première implantation directe de Dauphine à l'international. Mais l'avenir est à la consolidation des relations entre des établissements associés dans leur développement à l'international et dans la promotion d'une marque de réseau, nous y travaillons.

Telles sont quelques-unes des perspectives qui guident l'action des personnels engagés dans le développement de votre université. Avec passion.

Un congrès FSU 2010 marquant, une délégation SNESUP active et écoutée

Bernadette GROISON

succède à Gérard ASCHIERI comme Secrétaire Général de la FSU